

Questions à Alain Salimpour, psychiatre à Nice

Andreas Lubitz a pu se dire « On va enfin voir de quoi j'étais capable! »

On a beaucoup dit et écrit qu'Andreas Lubitz souffrait de dépression sévère, de crises d'angoisse expliquant son passage à l'acte suicidaire. Pour le Dr Alain Salimpour, psychiatre à Nice, on est face à une réalité beaucoup plus complexe : celle d'un « délire sensitif », conduisant à cette association morbide, suicide et meurtre. Un « cas d'école » selon lui.

Vous dites qu'il y a trois catégories de personnes susceptibles de se suicider et tuer d'autres personnes. Quelles sont-elles?

Il y a les individus qui souffrent de dépression mélancolique. Ceux-là éprouvent une telle douleur morale qu'ils sont convaincus qu'une seule chose peut les soulager, le suicide. Mais ils se disent aussi « Moi, je vais me libérer, mais les autres vont continuer de souffrir ». Alors ils vont les tuer, pour leur bien ! C'est l'homme qui va assassiner sa femme, ses enfants, voire son chien avant de se suicider.

Le deuxième profil est celui du paranoïaque. Lui se sent un être supérieur, les autres sont impurs, des ennemis. « *Je suis important, eux sont de la m... ! Il faut les supprimer.* » Cette catégorie d'individus ne va pas voir de psychiatre, ce sont les meilleurs clients des avocats. Généralement, ils ne se suicident pas, sauf s'ils sont acculés, comme cela a été le cas d'Hitler. Enfin, le troisième profil, très dangereux – et c'est dans celui-ci que je classe Andreas Lubitz –, est celui de l'individu souffrant de délire sensitif, une pathologie décrite par Kretschmer il y a un siècle. Souvent, il s'agit de personnes insignifiantes, sans confiance en elle, mais convaincues que c'est la faute des autres : « *On me considère comme un moins que rien, on ne me donne pas ma chance, on ne m'offre aucun moyen, je mériterais mieux* », pensent-ils. En clair, les autres les empêchent d'avancer. S'ils pouvaient faire du mal, ils le feraient, mais ils n'ont pas assez d'envergure. C'est un peu l'envers du paranoïaque, qui, lui, est sûr de lui.

Pourquoi ce troisième type d'individus est-il si dangereux?

Parce qu'ils sont capables de faire n'importe quoi pour que l'on parle d'eux, pour montrer qu'ils ne sont pas de la m... Ils ont la volonté de se venger, et, en même temps, éprouvent une jouissance à l'idée de cette gloire posthume qu'ils vont obtenir : « *Enfin, on va voir de quoi j'étais capable !* »

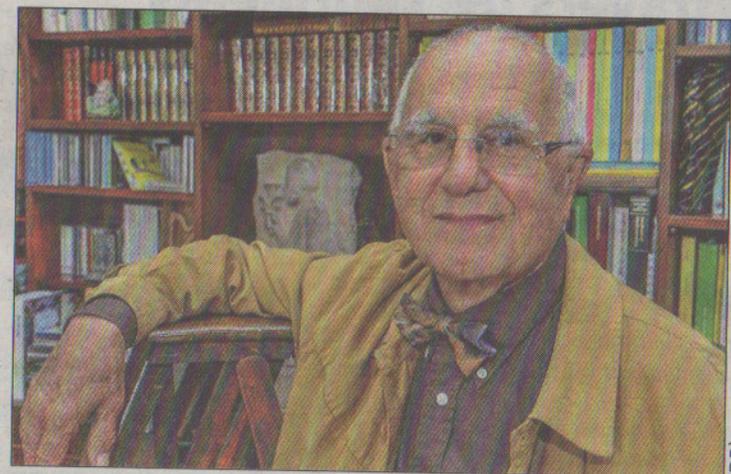
Dans le cas de Lubitz, peut-on parler d'impulsion?
Absolument pas. C'était mûrement réfléchi, il attendait simplement le moment opportun.

Peut-on dire qu'il souffrait aussi de dépression?

Oui, mais pas au sens classique. Contrairement aux dépressifs, qui se sentent coupables, les personnes souffrant de « délire sensitif » rendent plutôt les autres coupables de leur état.

Comment ce délire se soigne-t-il?

Le traitement associe des neuroleptiques et des



(DR)

antidépresseurs. Andreas Lubitz ne devait pas le prendre.

On s'étonne presque que ce type de drame ne se produise pas plus souvent...

Heureusement, tout le monde n'a pas les mêmes moyens de nuire ! Par ailleurs, ce type de patients est plus facile à soigner que les paranoïaques notamment, dans la mesure où ils consultent.

Êtes-vous amené à signaler ces cas aux médecins du travail?

Normalement, on ne signale aucun cas, sauf en cas de menace pour les enfants. Ce que l'on peut faire, si l'on estime que le patient est vraiment source de danger, c'est proposer une hospitalisation, avec ou sans son consentement. Parfois, on perd le malade, et on doit appeler les

pompiers. Mais on n'appelle pas le médecin du travail. Il arrive plus fréquemment que lui nous appelle pour signaler un comportement anormal, et nous demander s'il ne serait pas souhaitable de prolonger l'arrêt de travail. Je me souviens ainsi avoir soigné un chauffeur de bus très perturbé qui souhaitait absolument reprendre le travail, mais auquel j'ai multiplié les prescriptions d'arrêts de travail.

Que retenir-vous de ce fait divers tragique?

Je crois qu'il faut impérativement que nous, médecins, réfléchissions à l'envoi du volet de l'arrêt de travail directement à l'employeur.

**PROPOS RECUEILLIS
PAR NANCY CATTAN
ncattan@nicematin.fr**